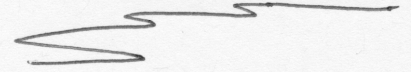


Type d'intervention Motion (art. 31 RCG)
1^{er} signataire Morisod Carole
Cosignataires Doval Manuel

Signatures des cosignataires



Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Morisod Carole
Dépôt au nom d'une commission

Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

Titre

Ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 32 du règlement du conseil général

Texte de l'intervention

La loi cantonale sur les communes a été modifiée à l'Art. 32 al.2. Il est stipulé que lors de la réponse du conseil municipal à un postulat " Le vote sur le rapport et les conclusions peut être demandé par leurs auteurs ".

Même si la loi cantonale fait foi les motionnaires estiment qu'il est plus judicieux d'inscrire ce nouvel article dans le règlement communal. Ainsi, nous demandons à la municipalité d'ajouter un nouveau point au règlement du conseil général à l'Art. 32 al.4.

Conclusion

Les cosignataires demandent d'ajouter à l'Art. 32 du règlement du conseil général un alinéa.4 mentionnant que : Le vote sur le rapport et les conclusions peut être demandé par leurs auteurs.

Collombey-Muraz, le 1er mai 2021

1^{er} signataire : 